



Madame la Rectrice,

Messieurs les Recteurs,

Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi académique de la réforme de la formation initiale des enseignants,

La CFDT Éducation, Formation, Recherche Publiques prend acte de l'installation de ce comité de suivi régional. Notre fédération avait formulé le souhait qu'un dialogue régulier sur la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants soit engagé. Nous espérons donc que la création de ce comité aille dans ce sens.

Cette première réunion constitue une étape importante. Pour autant, elle soulève un certain nombre d'interrogations qui conditionneront la crédibilité et l'utilité de ce nouvel espace de dialogue.

Sur la composition, le périmètre et les missions du comité de suivi

La CFDT s'interroge tout d'abord sur la représentativité de cette instance.

Nous constatons que les représentants des personnels et des étudiants y occupent une place relativement limitée alors même qu'ils sont directement concernés par les conséquences de la réforme. Nous nous interrogeons en particulier sur les modalités retenues pour représenter les personnels de l'enseignement supérieur.

Le choix de désigner des représentants issus des seuls conseils d'INSPE peut laisser penser que cette réforme concerne exclusivement les INSPE. Or il s'agit bien d'une réforme qui impacte l'ensemble du continuum de formation, des licences aux masters, mobilisant de nombreuses composantes universitaires et des équipes bien au-delà des seuls instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

La CFDT rappelle également que les représentants élus dans les conseils d'INSPE ne sont pas nécessairement désignés sur une base syndicale, contrairement aux représentants issus des instances de dialogue social des établissements. Cette situation interroge sur la représentativité réelle des personnels de l'enseignement supérieur dans cette instance.

Nous nous interrogeons également sur le choix d'une instance organisée à l'échelle de la région académique.

L'Île-de-France constitue un territoire singulier. Elle concentre plusieurs académies, plusieurs universités porteuses ou partenaires, plusieurs INSPE et accueille traditionnellement un nombre important de lauréats des concours enseignants. Cette diversité constitue une richesse mais également un défi pour le pilotage de la réforme.

Nous craignons qu'un périmètre aussi large ne conduise à une approche trop globale des problématiques franciliennes, au détriment de la prise en compte des spécificités et des besoins propres à chaque académie.

Plus largement, nous souhaitons comprendre l'articulation de cette instance avec les conseils d'INSPE, les conseils de formation, les instances universitaires, les CSA académiques et régionaux ainsi qu'avec les différents espaces de dialogue social existants.

Quel est précisément le périmètre de ce comité ?

Quels sujets relèveront de son examen ?

Quels seront ses leviers d'action ?

Comment ses observations seront-elles prises en compte dans les décisions ?

Comment éviter qu'il ne devienne une instance supplémentaire sans réelle capacité d'influence ?

Pour la CFDT, ce comité doit être un véritable outil de suivi, d'évaluation et d'amélioration de la réforme, et non un simple espace de présentation descendante.

Sur les conditions de mise en œuvre de la réforme et les revendications de la CFDT

La CFDT continue de défendre l'ambition d'une formation initiale de qualité articulant savoirs universitaires, recherche, professionnalisation et accompagnement progressif dans le métier.

Mais cette ambition ne pourra être atteinte qu'à condition que les moyens, l'organisation et les garanties statutaires soient au rendez-vous.

Notre première préoccupation concerne la cartographie des formations.

Nous souhaitons disposer d'une présentation détaillée de la carte francilienne des licences Professorat des écoles et des masters Enseignement et Éducation : sites d'implantation, capacités d'accueil, éventuelles fermetures ou regroupements, ainsi que les critères ayant conduit aux arbitrages réalisés.

Nous savons que la région académique d'Île-de-France devrait accueillir un nombre important de lauréats des concours. Cette situation pourrait la distinguer d'autres territoires confrontés à une baisse des effectifs.

Pour autant, cela ne doit pas masquer les difficultés qui apparaissent déjà dans certaines disciplines du second degré à faibles effectifs ni les interrogations concernant la répartition des stagiaires des voies technologiques et professionnelles.

La CFDT demande donc une transparence complète sur les critères de répartition des lauréats et sur les prévisions d'ouverture des formations dans l'ensemble des académies franciliennes.

Nous attirons également l'attention sur le devenir des étudiants non lauréats des concours à bac + 3. Les conditions de leur poursuite de formation demeurent aujourd'hui insuffisamment lisibles. Nous demandons que des solutions de poursuite d'études soient clairement identifiées afin d'éviter des ruptures de parcours préjudiciables tant aux étudiants

qu'à l'attractivité du métier.

La CFDT est également particulièrement préoccupée par la situation des personnels universitaires.

Le passage d'une logique de formation des candidats à une logique de formation des seuls lauréats, conjugué à l'augmentation de la part d'enseignement assurée par des enseignants de terrain, entraîne d'ores et déjà des conséquences néfastes sur les équipes universitaires.

Nous demandons qu'un bilan soit présenté sur les conséquences de la réforme pour les personnels des INSPE, des UFR et des composantes concernées : évolution des volumes d'enseignement, emplois menacés, perspectives d'évolution des équipes et accompagnement des personnels.

Concernant les enseignants de terrain appelés à assurer jusqu'à 50 % des enseignements dans les nouvelles formations, nous demandons des informations précises sur les recrutements opérés dans la région académique.

Combien d'enseignants ont été recrutés ?

Selon quelles procédures ?

Quelle répartition entre premier et second degré ?

Quelle répartition entre les académies franciliennes ?

La CFDT rappelle qu'elle soutient le principe d'une implication forte des praticiens dans la formation des futurs enseignants. Toutefois, cette professionnalisation ne doit pas se faire au détriment des apports universitaires, de la recherche et de la réflexion didactique. Elle ne doit pas davantage contribuer à fragiliser les écoles et établissements dans un contexte où les difficultés de remplacement demeurent importantes.

Nous souhaitons également obtenir des réponses précises concernant les élèves fonctionnaires.

Leurs droits, leurs obligations, leurs conditions de rémunération, leur protection sociale et leurs modalités d'accompagnement restent aujourd'hui insuffisamment clarifiés.

Dans une région académique qui accueillera vraisemblablement un nombre important d'élèves fonctionnaires, ces questions sont fondamentales. Elles conditionnent directement l'attractivité de la réforme et la sécurisation des parcours.

Enfin, nous souhaitons que ce comité assure un suivi attentif des questions de tutorat et d'accompagnement des stagiaires.

L'augmentation du nombre de stages d'observation, de pratique accompagnée et des besoins d'encadrement nécessite un nombre accru de tuteurs formés et reconnus.

La CFDT continue de revendiquer :

- Un véritable travail collaboratif entre les tuteurs Inspé et les tuteurs de terrain
- une meilleure reconnaissance financière des missions de tutorat de terrain ;
- une reconnaissance en temps de service ;
- un développement ambitieux des formations de tuteurs ;

- des conditions d'exercice permettant un accompagnement de qualité.

La réforme de la formation initiale des enseignants engage l'avenir du système éducatif pour les années à venir.

Sa réussite ne pourra être obtenue ni par la seule injonction ni par le seul pilotage administratif.

Elle nécessitera de la transparence, de l'anticipation, de la confiance accordée aux acteurs de terrain et un dialogue social de qualité.

C'est dans cet esprit exigeant mais constructif que la CFDT participera aux travaux de ce comité de suivi et continuera à porter les attentes des personnels de l'enseignement scolaire comme de l'enseignement supérieur.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Yves Bernard
CFDT Education Formation Recherche Publiques
dans l'académie de Versailles